



**S**HEMA D'**A**MENAGEMENT  
ET DE **G**ESTION DES **E**AUX  
DU BASSIN VERSANT DE L'**A**RMANÇON

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.)  
2011**



**ADOPTE EN SEANCE PLENIERE  
LE 8 FEVRIER 2012**

Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau et structure porteuse

**S.I.R.T.A.V.A**

11-13, rue Rougemont

89 700 TONNERRE

☎ : 03.86.54.87.08

☎ : 03.86.55.11.38

✉ : [sage@bassin-armancon.fr](mailto:sage@bassin-armancon.fr)

## Sommaire

Conformément aux dispositions de l'article R.212-34 du code de l'environnement, le présent rapport présente les travaux et les orientations de la Commission Locale de l'Eau de l'Armançon et les résultats et les perspectives de la gestion de l'eau dans le périmètre du S.A.G.E.

<b>I.</b>	<b>L'historique du S.A.G.E et de la C.L.E</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>La vie de la C.L.E.</b>	<b>4</b>
A.	La composition de la C.L.E.	4
B.	Les séances plénières	4
C.	Les réunions du bureau de la C.L.E.	4
D.	Les comités techniques	4
<b>III.</b>	<b>L'avancement de l'élaboration du SAGE</b>	<b>5</b>
	L'enquête publique	5
<b>IV.</b>	<b>Le suivi et les avis sur les projets en cours</b>	<b>5</b>
A.	Le suivi de projets en cours	5
B.	Avis et information de la C.L.E	5
1.	Rappel des types de sollicitations possibles de la C.L.E.	5
2.	Dossiers transmis à la C.L.E. en 2011	6
<b>V.</b>	<b>La communication</b>	<b>7</b>
A.	Le site internet du bassin de l'Armançon	7
B.	Les réunions	7
<b>VI.</b>	<b>Le budget de la C.L.E.</b>	<b>7</b>
A.	Les partenaires financiers de la C.L.E.	7
B.	Le bilan financier de la C.L.E.	7
<b>VII.</b>	<b>Les perspectives pour 2012</b>	<b>8</b>

## I. L'historique du S.A.G.E et de la C.L.E

Le bassin versant de l'Armançon a été identifié en 1996 par le S.D.A.G.E. Seine Normandie comme unité hydrographique « sageable ». Le 28 novembre 1997, le Comité de Bassin a rendu un avis favorable sur ce périmètre.

La délimitation du périmètre du S.A.G.E. a été arrêtée le 7 avril 1998 par les préfets des 3 départements concernés : Aube, Côte d'Or et Yonne. Cet arrêté portait ouverture de la procédure d'élaboration du Schéma. Le périmètre a été modifié une première fois par arrêté du 6 octobre 2000 puis une seconde fois par arrêté du 14 novembre 2008.

Le périmètre du S.A.G.E. de l'Armançon concerne 267 communes :

- ❖ 142 communes en Côte d'Or,
- ❖ 84 dans l'Yonne,
- ❖ 41 dans l'Aube.

La **Commission Locale de l'Eau** a été constituée par arrêté inter-préfectoral le 9 octobre 2000. La réunion constitutive de la Commission s'est tenue le 9 février 2001. La composition de la C.L.E. a été modifiée 9 fois par arrêté préfectoral. L'arrêté portant renouvellement de la Commission date du 25 septembre 2007.

La C.L.E. de l'Armançon compte 48 membres :

- ❖ 25 membres du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- ❖ 12 membres du collège des usagers ;
- ❖ 11 membres du collège de l'Etat et de ses établissements publics.

La présidence de la C.L.E. a été confiée à Claude DEPUYDT, maire de Flogny-la Chapelle.

La C.L.E. a confié son secrétariat administratif et technique au Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (**S.I.R.T.A.V.A.**). La présidence du S.I.R.T.A.V.A. est assurée par Eric COQUILLE, maire de Perrigny-sur-Armançon.

En 2010 les travaux de la C.L.E. ont été axés essentiellement sur la finalisation des documents du S.A.G.E. et leur approbation par délibération. Les documents ont ensuite été soumis à consultation administrative du 9 août 2010 au 13 décembre 2010.

La planification pour l'année 2011 était la suivante :

- Bilan de la phase de **consultation administrative** des communes, de leurs groupements compétents, des départements, des régions, des chambres consulaires et du Comité de Bassin.
- Mise à l'**enquête publique** du S.A.G.E.
- **Approbation du S.A.G.E. par les Préfets de l'Aube, la Côte d'Or et l'Yonne.**

## II. La vie de la C.L.E.

### A. La composition de la C.L.E.

Plusieurs demandes de modifications d'arrêté préfectoral de composition de la C.L.E. ont été émises en 2011 :

- Dans le premier collège, Mme Danielle FOURNIER intègre la commission en tant que nouveau membre. Elle représente l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs récemment créé dont elle est la vice-présidente.
- Dans le deuxième collège, M. Laurent RICHOUX représente l'association « Autour du canal de Bourgogne », nouveau membre de la C.L.E. intégré suite à la modification des équilibres entre les collèges.
- Dans le deuxième collège, M. Pierre BAUD remplace M. Jean-Louis COURTOT pour représenter la fédération « Electricité Autonome Française » ;
- Dans le deuxième collège, M. Dominique GUYON remplace M. Jean-François LALLEMANT pour représenter la chambre d'agriculture de Côte-d'Or ;
- Dans le troisième collège, le directeur départemental des territoires (DDT) de Côte d'Or, chef de la MISEN ou son représentant, en remplacement de M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Côte d'Or, chef de la MISE ou son représentant.
- Dans le troisième collège, le directeur départemental des territoires (DDT) de l'Yonne, chef de la MISEN ou son représentant, en remplacement de M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Yonne, chef du pôle politique de l'eau ou son représentant.
- Dans le troisième collège, le directeur départemental des territoires (DDT) de l'Aube, chef de la MISEN ou son représentant, en remplacement de M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Aube, chef de la MISE ou son représentant.

### B. Les séances plénières

Il n'a pas été possible de réunir la C.L.E. dans le courant de l'année 2011. Il s'est avéré opportun à la structure porteuse du SAGE de recruter un animateur avec un mi-temps dédié spécifiquement au SAGE.

Le recrutement a été opéré à la mi-novembre 2011, les délais s'avéraient donc trop courts pour organiser une C.L.E. avant la fin de l'année.

### C. Les réunions du bureau de la C.L.E.

Le bureau de la C.L.E. s'est réuni le 19 décembre 2011. L'objet était d'exposer le bilan de la consultation administrative. Le bureau proposera à la C.L.E. de ne pas procéder à la modification des documents avant la mise à l'enquête publique mais de mentionner que les remarques ont bien été prises en considération et que leur intégration sera étudiée à l'issue de l'enquête.

Les membres du bureau ont travaillé sur les propositions qui seront soumises à la préfecture et aux commissaires enquêteurs quant à l'organisation pratique de l'enquête publique.

Ils ont également travaillé à la définition d'un ordre du jour pour la C.L.E. du début d'année.

### D. Les comités techniques

Les comités techniques n'ont pas été réunis en 2011.

### III. L'avancement de l'élaboration du SAGE

#### L'enquête publique

Deux réunions de travail ont eu lieu entre la cellule d'animation de la C.L.E. et les services de la préfecture et de la DDT de l'Yonne en mars 2011 et en novembre 2011. Le bureau a été consulté le 19 décembre 2011 sur le calendrier et l'organisation de cette enquête.

### IV. Le suivi et les avis sur les projets en cours

#### A. Le suivi de projets en cours

La C.L.E. a été représentée par son président et/ou sa cellule d'animation dans divers comités de pilotage, groupe de travail et autres réseaux techniques. A savoir :

- Comité de pilotage du contrat global Auxois-Morvan ;
- Comité de pilotage du contrat global Armançon Aval ;
- Comité de pilotage du PAPI ;
- Réseau des animateurs de commissions locales de l'eau sur le bassin Seine Normandie ;
- Réseau des animateurs de commissions locales de l'eau et de contrats globaux du secteur Seine Amont ;
- Groupe de travail sur les pollutions diffuses agricoles dans le cadre du Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) ;
- Etude sur la mise en œuvre du programme de mesures des SDAGEs.

#### B. Avis et information de la C.L.E

##### 1. Rappel des types de sollicitations possibles de la C.L.E.

###### Consultation obligatoire que le SAGE soit en cours d'élaboration ou qu'il soit approuvé

- Périmètre d'intervention d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (art. R213-12 du code de l'environnement).
- Délimitation de certaines zones d'érosion, zones humides, zones de protection des aires d'alimentation de captages et avis sur le programme de gestion (art. R114-3 et R114-7 du code rural).

###### Consultation obligatoire de la CLE, le SAGE étant approuvé

- Désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (art. R211-113 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R214-10 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau (art. R214-110 du code de l'environnement).
- Dispositions relatives à l'affectation du débit artificiel (art. R214-64 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux installations nucléaires de base (décret n°2007-1557 du 02/11/2007).

###### Documents à transmettre pour information à la CLE

- Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour irrigation (copie de l'arrêté) (art. R211-113 du III du code de l'environnement).

- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R214-19 II du code de l'environnement).
- Plan annuel de répartition du volume d'eau (irrigation) (art. R214-31-3 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux opérations soumises à déclaration (documents et décisions) (art. R214-37 du code de l'environnement).
- Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises à la déclaration (dossier) (art. R214-103 du code de l'environnement).
- Installations relevant du Ministère de la Défense (art. R217-5 du code de l'environnement).
- Aménagement foncier rural et détermination du périmètre (dossier) (art. R121-21-1 du code de l'environnement).

## 2. Dossiers transmis à la C.L.E. en 2011

Date	Objet	Organisme	A / D	Pour avis ou information	Avis de la C.L.E
févr.-11	DIG pour entretien des cours d'eau SIAVA	DDT10	-	Avis	-
mars-11	Projet du muséoparc d'Alésia	DDT21	D	Avis	-
avr.-11	Elaboration du PLU d'Epoisses (21)	Mairie d'Epoisses	-	Information	-
mai-11	Enquête publique préalable à la DUP de « Bois du Château » à Gissey le Vieil	DDT21	D	Avis	-
mai-11	Enquête publique préalable à la DUP de « Fontaine froide » à Frolois	DDT21	D	Avis	-
sept.-11	Enquête publique préalable à la DUP de « Fontaine Millière » à Flavigny sur Ozerain	DDT21	D	Information	-
oct.-11	Construction d'une gendarmerie route de Laignes, Montbard	DDT21	D	Avis	-
oct.-11	Demande de DIG et d'autorisation pour travaux au pont du canal de St Florentin	DDT89	A	Avis	?
nov.-11	Enquête publique préalable à la DUP de « Noue et Patis » à Athie	DDT21	D	Information	-
déc.-11	Arrêté préfectoral de constitution de la MISEN 21	Préfecture 21	-	Information	-

## V. La communication

### A. Le site internet du bassin de l'Armançon

Le site internet du bassin versant de l'Armançon existe depuis le début de l'année 2008.

Ce site est consacré aux travaux de la Commission Locale de l'Eau et aux documents du S.A.G.E., mais également à la vie du SIRTAVA (structure porteuse du S.A.G.E.) et au Programme d'Actions de Prévention des Inondations mené à l'échelle du bassin de l'Armançon.

Le site internet permet de mettre en ligne les dates des réunions, notamment celles de la C.L.E., et de proposer en téléchargement :

- L'ensemble des documents du S.A.G.E.,
- Les comptes-rendus des réunions (C.L.E. et Bureau),
- Les rapports d'activité de la C.L.E.,
- Les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux relatifs à la composition de la Commission et au périmètre du S.A.G.E.,
- Les supports de communication du S.A.G.E. (lettres, panneaux...).

### B. Les réunions

Le bilan de la consultation et les propositions d'organisation de l'enquête publique ont été présentés au comité syndical du S.I.R.T.A.V.A. le 13 décembre 2011.

## VI. Le budget de la C.L.E.

### A. Les partenaires financiers de la C.L.E.

La C.L.E. est soutenue dans son travail d'élaboration et d'animation du SAGE par différents partenaires financiers :

- L'Agence de l'eau Seine Normandie
- Les régions Bourgogne et Champagne Ardenne
- Les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne
- Le FEADER

Les modalités de financement varient selon les règlements des différents partenaires.

### B. Le bilan financier de la C.L.E.

POSTE BUDGETAIRE	RECETTES	DEPENSES	BILAN
Fonctionnement	3 508,00 €	8 870,00 €	5 362,00 €
Investissements	-	-	-
Etudes	-	-	-
Communication	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 508,08 €</b>	<b>8 870,00 €</b>	<b>- 5 362,00 €</b>

## VII. Les perspectives pour 2012

L'année 2012 sera principalement consacrée à :

- ❖ La mise à l'enquête publique du SAGE ;
- ❖ La modification éventuelle des documents du SAGE ;
- ❖ L'envoi des documents finaux validés par la C.L.E. pour l'adoption d'un arrêté inter-préfectoral de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.